

POUR LA

MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / MARS 2020 - 6 €

N°313

ENTRETIEN

Benoît Leguet :
« Les impacts
physiques

du changement climatique
sont très largement
sous-estimés »

ENVIRONNEMENT

Les 19 propositions
du rapport
de l'Assemblée nationale
sur les chiens de protection

RÉSEAUX TERRITORIAUX

Les responsables
de section succèdent
aux délégués
départementaux

DOSSIER

LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE
DE LA STRATÉGIE DE L'UNION
EUROPÉENNE POUR LA RÉGION ALPINE

12 MOIS POUR FAIRE AVANCER LES ALPES





À LA UNE : Près de 400 personnes ont assisté, le 4 février à Lyon, à la cérémonie de lancement de la présidence française de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) qui se tenait au Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. Territoire emblématique, particulièrement exposé aux effets du changement climatique, le massif alpin a besoin de réponses rapides et adaptées dans des secteurs aussi divers que le tourisme, la biodiversité, l'agriculture, les mobilités ou les énergies. La SUERA a vocation à encourager les démarches innovantes dans tous ces domaines.

Photo : Charles Pietri/Région Auvergne-Rhône-Alpes



Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org



édito

FRÉDÉRIQUE LARDET, vice-présidente de l'ANEM, députée de la Haute-Savoie

« UNE NOUVELLE PAGE SE TOURNE »



ASSEMBLÉE NATIONALE

Le mois qui vient sera inévitablement polarisé par les élections municipales des 15 et 22 mars qui reconduiront une partie des élus municipaux sortants mais qui devraient également voir l'émergence de nouveaux édiles. Quoi qu'il en soit, pour la montagne, l'arrivée de ces nouveaux élus est à considérer comme une chance pour l'avenir de nos territoires, grâce à leurs projets et à une énergie intacte. Ce sera également, comme à chaque renouvellement de mandat, un rendez-vous majeur pour l'ANEM auquel nous nous préparons avec entrain. Il s'agira tout d'abord d'aller à la rencontre de nos nouveaux pairs et, pour ce faire, les réunions départementales organisées avec les responsables de section devraient reprendre rapide-

ment à un rythme soutenu. Ces rencontres seront ensuite l'occasion de déployer l'offre de formation spécifiquement destinée aux élus de la montagne afin de susciter un intérêt parmi les élus novices. Enfin, ces énergies nouvelles ne pourront qu'aiguillonner notre propre action auprès du gouvernement et des administrations, aussi bien qu'au sein du Parlement, pour faire en sorte que la montagne bénéficie au mieux, et selon des modalités adaptées à ses spécificités, de la nouvelle phase de décentralisation, de différenciation et de déconcentration qui s'annonce et dont nous nous apprêtons à engager le débat sur le projet de loi qui lui en est consacré.

Dans cette perspective, nous entendons ne pas nous départir de la persévérance et de la solidarité qui font notre force et assurent nos succès.



AGRIDEA



OKSANA SAGHA MITUKHINA/123RF

sommaire

3 - Actualité : Le Conseil de défense écologique passe à la vitesse supérieure ● Succès croissant pour les Assises de la montagne corse ● Le président de la République lance l'Office français de la biodiversité ● Les saisonniers en grève ● Des forêts de montagne en feu en plein hiver.

4 - Europe : La commission Europe du Parlement rural français monte au créneau ● Les perspectives financières de l'Union sous tension.

5 - Entretien : « Les impacts physiques du changement climatique sont très largement sous-estimés ».

6 - L'actualité des massifs.

7 - Dossier : 12 mois pour faire avancer les Alpes.

11 - Environnement : Les 19 propositions pour les chiens de protection de troupeaux ● Les 100 loups ont-ils été abattus ?

12 - Réseaux territoriaux : Les responsables de section succèdent aux délégués départementaux.

14 - Énergie : L'Association auditionnée au Sénat sur la petite hydroélectricité.

15 - Vie de l'ANEM : La section du mois : Les Vosges haut-rhinoises ● Rencontre : Consensus sur l'adaptation des stations au changement climatique ● Formation : Développer l'attractivité touristique de la commune de montagne ● L'agenda du mois.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
François Bonneville
Dorothee Collet
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Jérôme Diawara
Photos
Droits réservés sauf crédits
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
021G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 000 exemplaires.
Dépôt légal : mars 2020



Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Le Conseil de défense écologique passe à la vitesse supérieure

Les décisions annoncées à l'issue de cette quatrième réunion du Conseil le 12 février entendent marquer une accélération dans le déploiement des réponses à l'urgence écologique et climatique.

Créé en mai 2019, on doit déjà au Conseil de défense écologique la décision d'abandonner les projets Montagne d'Or en Guyane ou Europacity en région parisienne pour cause d'incompatibilité avec la transition écologique.

Cette quatrième réunion s'est tenue le 12 février à l'Élysée dans le prolongement du Conseil des ministres. Les décisions annoncées à l'issue s'affichent comme étant susceptibles d'accélérer l'adaptation de la société aux effets du changement climatique, la protection de la biodiversité et la transformation écologique des services publics. Mais nombre d'entre elles ne sont pas forcément nouvelles.

Ainsi, l'objectif pour 2030 d'atteindre une proportion d'espaces protégés de 30 % du territoire (au lieu de 23,6 % actuellement) était déjà annoncé et se trouve simplement confirmé par la création imminente de quatre nouveaux parcs naturels régionaux qui sont également le résultat d'un processus de gestation qui remonte à plusieurs années. Trois d'entre eux impliquent néanmoins des territoires de montagne : ceux du mont Ventoux, du Pays horloger et des Corbières.

Les annonces les plus marquantes portent sur les risques inondations et submersion avec la réduction par deux de la durée d'élaboration des PPRI⁽¹⁾ et la création d'un permis de conduire spécifique en zones côtières submersibles pour des constructions non pérennes et démontables.

Enfin, le troisième axe d'accélération introduit une révolution écologique dans les services publics de l'État et leurs 2,4 millions de fonctionnaires au moyen d'une vingtaine de mesures. Parmi celles-ci, on trouve notamment l'instauration d'une prime de 200 euros pour l'utilisation de la bicyclette pour les trajets domicile/travail, l'installation de 500 bornes électriques d'ici la fin 2021 et l'interdiction d'acheter des chaudières à fuel.

(1) Plan de prévention des risques d'inondation.

SUCCÈS CROISSANT POUR LES ASSISES DE LA MONTAGNE CORSE

Jean-Félix Acquaviva, député et président du comité du massif de Corse, a organisé avec le soutien et la présence de Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, la 4^e édition des Assises de la montagne corse, à Quenza les 6 et 7 février. Ce rendez-vous annuel réunit tous les acteurs (élus, partenaires, associations) pour débattre des politiques européennes, des perspectives 2021-2027 de la future programmation des fonds européens, du GR 20, de la gestion des estives, du bilan et des règles applicables pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif corse, des manifestations sportives, du foncier insulaire...

Alors que des incendies dévastateurs faisaient rage sur le territoire de la commune, Jean-Jacques Gianni a souligné qu'il ne faut pas regarder la forêt seulement quand elle brûle, mais aussi lui porter attention à tout moment pour mieux la gérer et valoriser sa richesse exceptionnelle.

Marie-Antoinette Maupertuis, conseillère exécutive en charge des affaires européennes et internationales, a retracé l'état des perspectives budgétaires de l'Union européenne et mis l'accent sur l'exclusion inique de la Corse du FEDER (Fonds européen de développement régional) de massif.

L'appréhension du milieu naturel sous tous ses aspects était le fil conducteur des travaux. À propos des courses en montagne, Gilles Simeoni a exprimé sa volonté de susciter le consensus, de tenir compte de l'existant et d'associer tous les acteurs. Après avoir évoqué la nécessité de s'organiser pour gérer les conflits d'usage, sauf à se retrouver avec des gens qui feraient du commerce avec la montagne corse, le président du Conseil exécutif s'est ensuite félicité de la présence nombreuse des acteurs de la montagne et de la richesse des échanges.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LANCE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Lors de son déplacement à Chamonix le 13 février, le président de la République a consacré une bonne partie de son discours au lancement de l'Office français de la biodiversité (OFB). Depuis le 1^{er} janvier, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont en effet regroupés au sein de ce nouvel établissement créé l'été dernier par la loi⁽¹⁾. Avec ses 2 700 employés (dont 1 900 inspecteurs de l'environnement) et 423 millions d'euros de budget annuel, il a pour mission de relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité dans l'Hexagone et les Outre-mer. L'OFB est un organe de contrôle qui renforce les pouvoirs de police des inspecteurs de l'environnement. Ceux-ci peuvent désormais conduire leurs enquêtes, sous le contrôle du procureur de la République, depuis

la constatation de l'infraction jusqu'au renvoi du prévenu devant le tribunal, sans avoir à se dessaisir au profit d'un officier de police judiciaire généraliste. De même, ils sont autorisés à accéder aux fichiers des permis de conduire et des habilitations de port d'armes lors de leurs contrôles, ainsi qu'à procéder à des réquisitions auprès des opérateurs de télécommunication. Mais l'OFB est également un outil précieux de recherche, d'expertise et de formation qui appuiera scientifiquement, techniquement et financièrement la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en ce qui concerne l'eau et la biodiversité.

(1) Loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 (JORF du 26 juillet 2020).



Lors de son allocution, le président était entouré à la tribune d'un certain nombre d'agents de l'Office.

LES SAISONNIERS EN GRÈVE

Fait inhabituel, les travailleurs saisonniers des stations de sports d'hiver se sont mis en grève le samedi 15 février, au milieu des vacances scolaires, au moment de l'un des principaux chassés-croisés de la saison entre vacanciers arrivants et partants. Le mouvement, lancé à l'appel de deux centrales syndicales, a largement mobilisé.

Ces actions visaient à donner une visibilité soudaine à une main-d'œuvre généralement discrète et diligente.

Leur but était de faire connaître l'opposition des employés saisonniers à la réforme du calcul des in-

demnités chômage les concernant et qui doit entrer en vigueur au 1^{er} avril. La période d'acquisition des droits devrait en effet passer de quatre à six mois.

Une exigence qu'un porte-parole juge irréaliste pour 80 % d'entre eux dans les Pyrénées. Pour sa part, l'ANEM, avec Domaines skiables de France et l'ANMSM, avaient alerté dès janvier la ministre du travail, Muriel Pénicaud, sur cette question et rencontré son cabinet. Suite à ce mouvement, un plan d'accompagnement pour les saisonniers des remontées mécaniques était annoncé par le ministère du Travail...

DES FORÊTS DE MONTAGNE EN FEU EN PLEIN HIVER

Le mois de février aura été marqué par des températures inhabituellement douces pour ne pas dire élevées, se cumulant avec une absence de neige et plusieurs tempêtes qui ont attisé d'importants incendies de forêt, notamment en Corse, dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes.

Dans ces départements, de nombreux départs de feu se sont déclarés, provoquant à chaque fois la disparition de plusieurs hectares de lande ou de forêt. Si, sur le continent, le plus virulent a parcouru 50 hectares et consommé 10 hectares de forêt, la Corse a payé un tribut

bien plus lourd avec près de 3 000 hectares de maquis ravagés : 350 hectares en Haute-Corse à Olmeta-di-Tuda et 2 500 en Corse-du-Sud à Bavella et Quenza. Soit près du double par rapport à l'hiver précédent où 1 500 hectares, dont 1 300 à Calenzana en Balagne, étaient partis en fumée.

Comme l'a souligné le député et président du comité de massif de Corse, Jean-Félix Acquaviva, devant les Assises de la montagne à Quenza (voir l'article ci-contre), « les feux hivernaux ne sont plus l'exception mais la règle ».

Plus d'infos : www.feuxdeforet.fr



La commission Europe du Parlement rural français monte au créneau

La commission Europe du Parlement rural français (PRF) a tenu sa première réunion le 11 février à Strasbourg. Avec en ligne de mire les perspectives financières de l'Union européenne pour la prochaine période de programmation 2021-2027, les participants sont déterminés à se mobiliser pour enrayer le déclin dramatique des fonds européens bénéficiant aux territoires ruraux.

Pour cette première réunion, la commission Europe s'est d'abord interrogée sur le contenu qu'il fallait donner au terme « ruralité(s) » faisant le constat que, pour l'instant, l'action de l'Union européenne à destination du monde rural est pratiquement incidente du fait d'une définition par défaut : ce qui reste en dehors de l'urbain.

Au demeurant, les témoignages d'invités venus d'autres États membres⁽¹⁾ ont apporté un éclairage intéressant sur des approches différentes de la ruralité. Ainsi, en Allemagne, État fédéral, la notion est très variable d'un land à l'autre, permettant d'appréhender la ruralité selon ses besoins, tandis qu'en Catalogne la politique rurale privilégie délibérément le « rural intermédiaire » à l'exclusion donc du périurbain et de l'ultrapériurbain, considérant qu'il représente un liant territorial essentiel à pérenniser.

Or, le constat alarmant s'est vite imposé autour de la table qu'à défaut d'un objectif politique clairement défini et encadré en matière de ruralité au niveau européen, la

politique rurale de l'Union européenne tend à se réduire comme peau de chagrin. Une étude commanditée par le Comité européen des régions sur l'usage des fonds structurels a révélé que, d'une période de programmation à l'autre, les fonds destinés à la ruralité vont en s'amenuisant. La création du FEADER (Fonds européen agricole

pour le développement rural) au moment de la refondation de la PAC en 2015 a eu pour effet indésirable de réduire le développement rural à sa seule dimension agricole par rapport au cadre stratégique financier, fermant ainsi progressivement la porte aux possibilités de financement vers d'autres acteurs que les agriculteurs.

Les élus (Comité européen des régions, Parlement) s'inquiètent fortement de la portion congrue laissée au développement rural. La création du FEADER lors de la refondation de la PAC en 2015 a entamé une marginalisation croissante du financement du développement rural pour aboutir aujourd'hui à une complète inversion : alors que le rural bénéficiait de 32,6 % de l'ensemble des fonds au cours de la période 2007-2013, il n'en représente plus que 21,3 % pour 2014-2020. Et le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 tel que proposé par la Commission envisage de les baisser drastiquement de 28 % ! La proposition au semestre dernier de la présidence finlandaise de réorienter 10 milliards d'euros supplémentaires vers la PAC n'a aucune certitude d'aboutir. L'ambition de la négociation financière en cours est donc pour les membres de la commission Europe du PRF une priorité absolue.

Le chef adjoint de la représentation de la Commission européenne en France, qui assistait aux travaux, a déclaré partager cette analyse. Il a également relevé l'exemplarité du plan rural français porté par la mobilisation des acteurs concernés et s'est engagé à faire remonter (et à défendre) ces messages forts à Bruxelles.

(1) La directrice du réseau LEADER allemand (BAG LAG), Marlene Rosenberg, et le coordonnateur de l'Association catalane d'initiatives rurales (ARCA), Albert Puigvert.

« Le constat est alarmant, les fonds destinés à la ruralité vont en s'amenuisant. »

LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'UNION SOUS TENSION

Le mois de février représente un cap décisif pour le budget européen des années à venir. Le Parlement européen a adopté le 12 février un texte portant les exigences des eurodéputés en matière budgétaire, notamment une augmentation des ressources propres de l'Union (impôts et taxes) afin qu'elle soit moins dépendante du bon vouloir des États membres et de leur contribution. Alors que le Parlement soutient un montant global de budget équivalent à 1,3 % du revenu national brut de l'UE, la Commission préconise 1,114 % (soit un budget de 1 134 milliards d'euros à prix constants de 2018, ou 1 279 milliards d'euros à prix courants). Un certain nombre d'États membres sont quant à eux farouchement opposés à aller au-delà de 1 %.

À ce premier sujet de tiraillement, s'ajoute celui de la ventilation de ces montants entre les priorités de

l'Union européenne. Amputé de 75 milliards d'euros sur la période 2021-2027 en raison du Brexit, le cadre budgétaire européen devra s'efforcer de faire plus avec moins. La présidente de la Commission, Ursula Von der Leyen, a ainsi réclamé, au nom du Pacte vert, que 25 % du budget soient fléchés sur le changement climatique. C'est dans ce contexte tendu qu'un Conseil européen extraordinaire a été convoqué le 20 février. Pour le préparer, le président du Conseil, Charles Michel, s'est entretenu individuellement avec l'ensemble des 27 dirigeants des États membres escomptant qu'« avec du bon sens et de la détermination, un accord qui profitera à tous les Européens puisse être trouvé ». Quoi qu'il en soit, le cadre financier pluriannuel ne devrait être définitivement fixé qu'au terme de la présidence allemande du Conseil au second semestre de l'année.

Benoît Leguet

« Les impacts physiques du changement climatique sont très largement sous-estimés »

Directeur général d'I4CE (Institute for Climate Economics), Benoît Leguet souligne que les études réalisées par ce think tank sur l'économie de la transition énergétique peuvent être utiles aux élus des territoires de montagne.

PLM : *Quelle est votre relation particulière avec la montagne ?*

Benoît Leguet : En première approche, nous ne faisons pas de travaux spécifiques sur les zones de montagne. Néanmoins, nous nous sommes réorganisés en trois cibles qui doivent intégrer le climat dans les prises de décisions : les décideurs économiques nationaux, les institutions financières publiques et privées et les territoires (collectivités territoriales et acteurs du tissu économique). Chaque territoire est directement ou indirectement concerné.

PLM : *Quels sont les sujets sur lesquels vous travaillez et qui peuvent avoir un lien avec les territoires de montagne ?*

B.L. : Ces territoires ont des spécificités qui peuvent intensifier un certain nombre de choses que l'on voit dans la transition énergétique ou les impacts climatiques. En gros, le climat va poser deux questions : comment faire pour contribuer à la stratégie nationale bas carbone – autrement dit, pour ramener chaque territoire pas loin de zéro émission entre maintenant et 2050. Second type de sujet : même si on arrête les émissions demain, le climat va changer et il va falloir le gérer.

Sur ces deux points, les territoires de montagne vont être impactés notamment sur la voirie, les ouvrages d'art, la localisation des activités économiques (exemple : les stations de ski en moyenne montagne). Or, nous pensons que les impacts physiques du changement climatique sont aujourd'hui très largement sous-estimés.

PLM : *C'est un cri d'alarme ?*

B.L. : On ne peut pas rester dans l'à-peu-près. Il va falloir réelle-



« Il va falloir réellement organiser et planifier l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires. »

UN LABORATOIRE D'IDÉES

En 2005, Benoît Leguet arrive à la mission climat de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Cinq ans plus tard, naît la filiale CDC Climat dont il prend la direction de l'équipe de recherche avec l'objectif d'apporter un éclairage sur le changement climatique. En 2015, naît l'Association I4CE afin d'aider la Caisse des dépôts mais aussi d'autres institutions comme l'Agence française de développement, la Banque de France, l'Ademe, la Caisse de dépôt et de gestion du Maroc ainsi que l'Institut Louis Bachelier. Aujourd'hui, I4CE est devenu un laboratoire d'idées qui entend faire avancer les débats autour des questions économiques et financières liées à la transition vers une économie bas carbone et consciente du changement climatique.

ment organiser et planifier l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires. Dans ce cadre, I4CE nourrit le débat public en essayant d'apporter des informations au bon moment et aux bons décideurs. Nous avons ainsi réalisé une évaluation « climat » de la loi de finances et nous l'avons soumise aux députés.

Par ailleurs, nous travaillons sur des problématiques qui intéressent la montagne. Exemple : comment gérer un réseau ferré dans un climat qui change ?

PLM : *Le partenariat entre la Caisse des dépôts et l'ANEM va-t-il avoir des répercussions sur vos travaux ?*

B.L. : Pour le moment, nous ne travaillons pas suffisamment avec les collectivités de montagne dont nous

espérons vivement arriver à nous rapprocher. Même si la Compagnie des Alpes est venue nous consulter sur les risques de transition dans une France qui va s'acheminer vers la neutralité carbone. Même si également nous avons mis en place le label bas carbone qui est un outil visant à valoriser les réductions d'émission et leur séquestration, notamment dans le secteur agricole et forestier – il est piloté par le Groupement d'intérêt public du Massif central. Je le rappelle : notre objectif est d'être utile à tous les élus. Dans cette optique, il est nécessaire que ceux de la montagne soient au courant de nos études, qu'ils puissent se les approprier, retenir ce qui correspond à leurs besoins et, éventuellement, nous interroger.

A LPES



Appel pour un tourisme de savoir-faire

Au même titre que le tourisme historique ou le tourisme œnogastronomique, le tourisme industriel est un vecteur de développement des territoires et constitue une filière touristique d'avenir. L'État souhaite doubler, d'ici cinq ans, le nombre d'entreprises françaises ouvertes à la visite et diversifier les secteurs impliqués de manière à positionner la France comme leader européen du tourisme de savoir-faire. Pour atteindre cet objectif, l'État lance un appel à projets destiné à sélectionner un projet de développement, de professionnalisation et de promotion de l'offre française de tourisme de savoir-faire sur le territoire.

Plus d'infos : www.entreprises.gouv.fr/tourisme/appele-a-projets-tourisme-de-savoir-faire

C'est une occasion pour le massif des Alpes de voir ses entreprises à l'honneur avec certaines spécialités locales comme les nougats, encore produits par la plus ancienne fabrique de Montélimar, mais aussi des artisans tisseurs, des créateurs de sacs entièrement composés de fibres recyclées, sans oublier le crayon graphite encore fabriqué dans la plus grande tradition, ou des innovations comme le TWIZZ. Ces mugs isothermes étanches et sans couvercle, entièrement fabriqués dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ont reçu une médaille d'or au concours Lépine grâce à leur système de fermeture innovant.

M ASSIF CENTRAL



Les parcs se penchent sur une trame noire

Les dispositions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elles encadrent et limitent l'intensité des éclairages publics en fonction des zones géographiques, l'orientation des luminaires et jusqu'à leur couleur, dans le but d'optimiser mais aussi et surtout d'éviter les excès de pollution lumineuse. Pour mettre en œuvre cette approche nouvelle, l'Association des parcs naturels du Massif central (IPAMAC)⁽¹⁾ s'est réunie fin janvier à la maison du parc du Livradois-Forez pour réfléchir à l'établissement sur leurs territoires d'une trame noire. Cette occasion a permis de prendre connaissance de la diversité des approches engagées. Par exemple, celle du parc des Cévennes qui intègre les enjeux de la biodiversité mais aussi la préservation d'une réserve de ciel étoilé, tandis que le PNR Aubrac tendrait à accompagner élus et techniciens en termes de formation.

Plus d'infos : www.trameverteetbleue.fr

(1) Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Pilat, Monts d'Ardeche, Aubrac, Grands Causses, Causses du Quercy, Millevaches en Limousin, Périgord-Limousin, Morvan, Haut-Languedoc et le Parc national des Cévennes.

C ORSE

14^e édition du Raid Oxy'jeunes Aventure – A Sfida Natura

La Collectivité de Corse organise la 14^e édition du Raid Oxy'jeunes Aventure – A Sfida Natura, qui se déroulera du 5 au 7 juin 2020 sur le territoire du Sartinesi/Valincu/Taravu. Cet événement s'inscrit dans la politique menée par la Collectivité de Corse en faveur du sport et de la jeunesse. Il vise à promouvoir la pratique des sports de pleine nature et porter des valeurs d'entraide, de dépassement de soi, de respect d'autrui et de respect de l'environnement. La compétition comptera cette année 40 équipes de trois personnes, et le parcours comportera des épreuves de VTT, de course en montagne, de course d'orientation, de swimrun, de canyoning et de kayak. L'inscription est gratuite. Ce raid suscite un réel engouement auprès des adolescents.

Plus d'infos : www.isula.corsica/14eme-edition-du-Raid-Oxy-jeunes-Aventure-A-Sfida-Natura_a1212.html



P YRÉNÉES

2^e édition de la Pyrénées Race EDF

Du 3 au 9 février 2020 a eu lieu sur le plateau de Beille, en Ariège, et sur la station nordique du Capcir dans les Pyrénées-Orientales, la 2^e édition de la Pyrénées Race EDF, une course de chiens de traîneaux réunissant les 25 meilleurs mushers



d'Europe. Cette magnifique course s'est déroulée en six étapes de 25 ou 30 km chacune. Elle est organisée par l'Association Pyrénées Nordiques Évasion dont l'objectif est d'être une référence au niveau international.

Plus d'infos : www.pyreneesedfrace.com/

V OSGES

Des stations s'organisent en vue de l'après neige

Faute de neige, la station des Hautes-Navières au Valtin, située à une quinzaine de kilomètres à l'est de Gérardmer, avec ses 2 km de pistes étagées entre 810 et 940 m d'altitude, vient de fermer définitivement. L'exploitant, à qui la commune a accordé un délai de quatre ans pour quitter les lieux, a vendu le fil neige à la future station du Haut-du-Tôt et cédé la dameuse à un agriculteur de Sancerre dans le centre de la France. Les pylônes cherchent encore preneur et seront démontés et envoyés chez un ferrailleur à défaut. Les espaces libérés sont désormais à reconquérir au profit d'activités nouvelles : pas question en effet de renoncer aux 118 lits touristiques de l'établissement d'hôtellerie-restauration qui devrait se doter d'un espace bien-être et miser sur la poursuite de l'exploitation de la station voisine du Haut-Valtin (1,5 km de pistes et un seul télésiège).

Bussang, 50 km plus au sud, tient lieu de modèle. Les remontées mécaniques de La Bouloie ne fonctionnent plus depuis dix ans mais les pylônes n'ont été déposés qu'en 2019. Là aussi les 6 km de pistes (dont cinq dotés d'enneigement artificiel) de Larcaenire maintiennent une attractivité ski mais la commune (1 276 lits) a opté avec détermination pour une reconquête des pistes au profit d'activités de pleine nature telles que le trail, le VTT ou les parcours de découverte, à l'appui d'un programme d'événements festifs et/ou culturels.

Plus d'infos : www.hautes-vosges.net



J URA

Le ski nordique s'organise face au réchauffement climatique

Certains domaines skiables sont condamnés par le réchauffement climatique. Dans ce contexte, le monde du ski nordique s'organise, comme dans le Jura avec de nombreuses infrastructures, notamment sur la station des Rousses, pour permettre à l'élite mondiale de s'entraîner dans les meilleures conditions : stade de biathlon, tremplins de saut, piste réfrigérée...

Les acteurs du ski nordique ne manquent pas d'imagination pour trouver des solutions alternatives au manque de neige.

Plus d'infos :

www.jura-tourism.com/vivre-le-jura/pratiquer/ski-sports-hiver/ski-de-fond-et-ski-nordique/



Certains consistent à optimiser la neige disponible en vue d'assurer l'ouverture d'une partie des pistes, notamment celles conservant un enneigement conséquent grâce à leur position en forêt et donc très peu ensoleillées.

D'autres effectuent des petits travaux l'été comme aplanir un passage en dévers qui nécessitera ensuite moins de neige pour damer une piste.

dossier

12 MOIS POUR FAIRE AVANCER LES ALPES

Le 4 février se tenait à Lyon, au Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, la cérémonie de lancement de la présidence française de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA). Celle-ci durera une année et se clôturera officiellement en décembre à Nice.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes exerce pour ce laps de temps la coordination de la présidence française.

Territoire emblématique, particulièrement exposé aux effets du changement climatique, le massif alpin a besoin de réponses rapides et adaptées dans des secteurs aussi divers que le tourisme, la biodiversité, l'agriculture, les mobilités ou encore les énergies.

Repères

- Les stratégies macrorégionales de l'Union européenne portent sur des régions géographiques spécifiques et ont pour objectif de contribuer à la cohésion économique, sociale et territoriale de ces dernières. Elles impliquent la mobilisation d'autorités régionales de plusieurs États membres et peuvent, le cas échéant, associer celles d'États non-membres sur un objectif de cohésion commune.
- Initiée en 2015, la stratégie concernant l'arc alpin est la quatrième, rejoignant celles portant sur la mer Baltique (2009), le Danube (2010 EUSDR), la région Adriatique et la mer ionienne (2014 EUSAIR).
- La SUERA, c'est :
 - Sept États participants dont cinq États membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovaquie) et deux pays tiers (Suisse et Liechtenstein).
 - Quarante-huit régions dont les trois régions françaises d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Bourgogne-Franche-Comté et Sud-PACA.
 - 450 000 km² et 10 % de la superficie de l'Union européenne.
 - 80 millions d'habitants.
- Économiquement, c'est également :
 - 1/5 du PIB de l'Union européenne (3 000 milliards d'euros).
 - 1/4 des investissements de l'Union européenne dans la recherche et l'innovation (83 milliards d'euros).
 - 120 millions de touristes par an.
 - 145,5 millions de tonnes de fret par la route et le rail.
- En matière environnementale, la région alpine compte :
 - 82 sommets de plus de 4 000 m d'altitude sur 12 000 km de chaîne.
 - 30 000 espèces animales et 13 000 espèces végétales.
 - Un réchauffement climatique de +2 °C de plus au cours du siècle dernier.



Les représentants des régions Piémont et Lombardie remettant à la ministre Jacqueline Gourault et aux présidents des trois régions alpines françaises la roue Kolo, plus vieille roue à essieu du monde, retrouvée en Slovaquie et symbole de la présidence de la SUERA.

CHARLES PIETRI/REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les ambitions de la présidence française

Les thématiques prioritaires, les objectifs spécifiques et le programme de travail pour 2020 ont été présentés à l'occasion de la conférence politique de lancement.

La présidence française de la SUERA résulte d'un pacte solidaire conclu entre l'État (c'est-à-dire le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, l'ANCT et les deux commissariats de massif du Jura et des Alpes) et les trois régions alpines françaises que sont la Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur pour qu'elle s'exerce de façon collégiale et partenariale. Le programme validé par ce pacte s'organise autour de sept thématiques, chacune comprenant au moins une action nouvelle

à accomplir et confiée au copilotage de l'État et d'une région⁽¹⁾, à l'exception du thème de la gouvernance.

Biodiversité et risques naturels (Auvergne-Rhône-Alpes)

La présidence proposera l'adoption d'une déclaration d'engagement des États et des régions sur l'articulation entre biodiversité et risques naturels dans la gouvernance des infrastructures durables de la région alpine et mettra en place un réseau des territoires engagés en faveur d'une démarche intégrée des risques.

Transition énergétique (Auvergne-Rhône-Alpes)

La présidence entend développer le potentiel de production de l'ensemble des énergies renouvelables, dont l'hydroélectricité, dans le respect des terres et des contraintes écologiques. La Région Auvergne-Rhône-Alpes entend dans ce cadre accélérer le développement des véhicules à hydrogène.

Mobilité et transports durables (Sud-PACA)

Pour encourager le transport multimodal, la présidence encouragera notamment le recours au transport combiné en préconisant une approche commune des aides, de la tarification ferroviaire et énergétique, de même qu'elle incitera au développement des ascenseurs valléens.

Tourisme durable sur quatre saisons (Auvergne-Rhône-Alpes)

Pour aller vers un tourisme préservant environnement et authenticité, l'accent sera porté sur la promotion d'un tourisme à l'échelle d'un territoire et plus seulement à celle des stations.

Circuits courts en matière alimentaire (Auvergne-Rhône-Alpes)

Pour restaurer la fonction nourricière des territoires alpins, la présidence entend mettre l'accent sur la défense et la promotion du pastoralisme en revitalisant celui-ci et



LAURENT WAUQUIEZ

« faire ensemble des Alpes la première montagne durable au monde »

Lors de son intervention, le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a vanté les atouts de la première région de montagne d'Europe et émis le souhait que les Alpes se maintiennent au rang de première montagne durable du monde.

Dans son intervention, le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ancien président de l'ANEM a d'abord souligné la mobilisation exceptionnelle des élus de la montagne venus soutenir le lancement de la présidence française autour des trois présidents de régions (Marie-Guite Dufay Renaud Muselier et lui-même), du président de la commission permanente du Conseil national de la montagne, Joël Giraud, et de la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, révélatrice de l'importance de l'événement. Il a ensuite fait part de son enthousiasme pour les montagnes alpines en déclarant qu'aucune autre n'a su aussi bien respecter l'équilibre entre tradition et modernité, entre environnement préservé et développement dynamique.

Se concentrant sur les deux défis majeurs pour les Alpes que sont la mondialisation et le changement climatique, afin de rester la première montagne durable au monde,

Laurent Wauquiez s'est dit convaincu que les États et les régions des Alpes ne peuvent seuls y répondre. Il voit ainsi dans la SUERA le niveau d'approche idéal pour une appréhension commune et globale mais également respectueuse de la proximité grâce à une gouvernance adaptée. Il a enfin évoqué les projets emblématiques contribuant à une lutte efficace contre le changement climatique, en particulier en matière de mobilités : « Il faut que nous sortions les camions de nos vallées. Le Lyon-Turin, ce sont trois millions de tonnes de CO₂ par an évitées, l'équivalent d'une ville de 300 000 habitants. » Le président d'Auvergne-Rhône-Alpes a insisté sur le rôle que peut remplir l'hydrogène comme vecteur énergétique d'avenir et suggéré que le projet Zéro Emission Valley – plan régional pour le déploiement de l'hydrogène – puisse donner lieu à des coopérations entre la Région Sud-PACA, l'Italie, la Suisse et la Slovaquie.

en faisant progresser la demande de classement par l'Unesco du patrimoine culinaire alpin dont il est un des moteurs essentiels.

Participation des jeunes (Bourgogne-Franche-Comté)

Dans ce domaine, l'objectif de la présidence sera de faire (re)découvrir à travers la mobilité et les échanges en matière de loisirs, d'éducation et de formation, les atouts d'une vie dans les Alpes. Une des opérations phares devrait être la tenue d'un camp, en Juillet dans le Jura, de jeunes urbains et montagnards venus de l'ensemble des pays alpins.

Amélioration de la gouvernance

La France exerçant également cette année la présidence de la Convention alpine, elle veillera à organiser une meilleure synergie dans le fonctionnement des deux organisations, notamment *via* des réunions conjointes. Elle veillera à élargir toujours plus le cercle des acteurs impliqués dans la SUERA, qu'il s'agisse de collectivités, de membres de la société civile ou simplement de jeunes.

(1) Pour chaque axe thématique est mentionnée la région copilote aux côtés de l'État.

LES RENDEZ-VOUS DE LA PRÉSIDENCE FRANÇAISE

● **19 au 20 février/Bruxelles**

Coopération Alps 2020 +
Réunion des autorités de gestion des fonds européens concernant la région alpine en vue d'une meilleure mobilisation des futurs programmes 2021-2027

● **2 au 3 avril/Aix-les-Bains**

Rencontres et échanges sur le thème « Forêt de montagne et changement climatique dans la SUERA »

● **22 au 24 avril/Grenoble**

Un stand et deux conférences au Mountain Planet :
- Les ascenseurs valléens
- La diversification de l'offre touristique des territoires dotés d'une station

● **11 au 15 juin/Marseille**

Durant le Congrès mondial de l'UICN⁽¹⁾, coorganisation de l'événement sur la biodiversité alpine en partenariat avec la présidence française de la Convention alpine

● **25 juin/Nice**

Conférence sur la mobilité

● **Juillet/Jura**

Camp d'été dédié aux jeunes pour préparer des projets pour le concours « Pitch your project »

● **Septembre/Chamonix**

Événement climat-énergie-risques à l'occasion de la conférence annuelle sur la transition énergétique dans la région alpine

● **6 octobre/Grenoble**

Rencontre « L'Europe pour le smart village »

● **Octobre/Bruxelles**

Coopération Alps 2020 +

● **Octobre/Grenoble**

Metro Mountain Summit sur le thème des coopérations villes-vallées-montagne

● **5 novembre/Grenoble**

À la découverte du smart village. Manifestation itinérante de visite de sites remarquables et rencontres avec acteurs et élus de terrain

● **Décembre/Nice**

Forum annuel et assemblée générale de la SUERA
Clôture de la présidence française

(1) Union internationale pour la conservation de la nature.



MARIE-GUITE DUFAY
« La jeunesse alpine
doit être au centre
de nos
préoccupations »

Pour la présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, un suivi qualitatif en matière d'enjeux climatiques est possible grâce à la conjonction formidable de trois facteurs : la détermination de l'État et des trois régions impliquées dans la présidence française, l'urgence climatique qui s'accroît de jour en jour (et de citer la décision inédite prise le 3 février d'annuler la Transjurassienne faute de neige suffisante) et la mobilisation des jeunes dont l'entrain et la diversité des compétences sont des atouts majeurs. Considérant que la stratégie macrorégionale alpine vise l'avenir et par conséquent les jeunes, elle se dit convaincue qu'elle ne pourra réussir qu'avec leur concours.



Cécile Perri / Région Bourgogne-Franche-Comté

RENAUD MUSELIER :
« POURSUIVONS LE DÉVELOPPEMENT
DES CIRCUITS COURTS »



En Région Sud-PACA, une action a d'ores et déjà été engagée pour mobiliser dans un département un groupe de producteurs pour l'approvisionnement de la restauration collective de divers établissements scolaires ou hospitaliers. L'action de la présidence française de la SUERA, qui s'inscrit dans le pacte vert de la nouvelle Commission européenne, devrait permettre d'augmenter le nombre de ce type de démarches vertueuses.

PITCH YOUR PROJECT :
LES JEUNES PRENNENT L'INITIATIVE

Initié par la présidence tyrolienne de la SUERA en 2019, le projet « youth.shaping.EUSALP »⁽¹⁾ consiste à susciter le débat entre jeunes de 16 à 25 ans, originaires des régions de l'ensemble de l'arc alpin, afin qu'ils s'approprient les objectifs de la stratégie macrorégionale alpine et formulent des propositions concrètes dont la réalisation permettra de concourir à son succès. Un groupe de jeunes a ainsi été constitué et réuni à deux reprises (le 19 novembre 2018 à Innsbruck puis les 29 et 30 mars 2019 au Liechtenstein) passant dans le même temps d'une vingtaine à une trentaine de participants. Leur représentant lors de la journée de lancement de la pré-

sidence française, Nathanaël Fautrat, étudiant à Chambéry, a exposé les trois projets qui ont ainsi émergé de ces rencontres (notamment suite à l'appel à projets Pitch your project dotant cinq propositions de 2000 à 5 000 euros chacune) :

- La réalisation du projet Youth Alpine Interrail consistant à montrer que le voyage en train au sein de l'arc alpin est possible... mais onéreux.
- Mycabin qui applique la logique Airbnb à la location de cabanes en montagne.
- Le projet Edelweiss qui propose la création d'une monnaie locale utilisable en circuit court pour encourager la consommation locale.

(1) European Union Strategy for the Alpine Region.

**LE PROJET
ZERO EMISSION VALLEY**

Forte d'une concentration exceptionnelle des acteurs de la filière hydrogène (80 % des technologies avec hydrogène sont présentes sur le territoire régional), la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'en faire une filière d'excellence. Afin notamment de booster la mobilité hydrogène, la Région lance le projet Zero Emission Valley afin de déployer 20 stations hydrogène et une flotte de 1 000 véhicules. Un partenariat public/privé est à construire autour de majors et de start-up du territoire. L'objectif est de proposer sur le marché des véhicules hydrogène au même prix que le véhicule équivalent diesel. La production d'hydrogène se fera à partir d'électrolyse et d'énergies vertes. Ce projet permettra, avec 4,3 millions de litres de diesel remplacés et 13 000 tonnes de CO₂ évitées, de répondre aux enjeux climatiques et de

démontrer que développement économique, création de richesses et d'emplois ne sont pas incompatibles avec la préservation de l'environnement.

NICOLAS PLAIN,
AMBASSEUR DE LA SUERA



Se présentant comme explorateur scientifique, il a fait le choix de transformer son parapente en laboratoire volant pour trouver et diffuser des solutions contre la pollution et le dérèglement climatique. Désigné ambassadeur de la présidence française de la SUERA, Nicolas Plain a réalisé une série de courts métrages intitulée *Il faut sauver les Alpes*, avec des interviews de divers acteurs socio-économiques alpins, au cours de survols des plus beaux territoires alpins français.

À voir sur : <https://nicolasplain.fr/>

CONTACTER LA SUERA

Il est possible pour des actions locales d'obtenir le label de la SUERA en faisant la demande sur le site www.alpine-region.eu. Par ailleurs, l'administration de la présidence française a été confiée à Christiane Barret, en tant que déléguée générale. (deleguee-presidence.suera@anct.gouv.fr). Elle est assistée de Nicolas Gouvel, coordonnateur national des acteurs français impliqués dans la SUERA (nicolas.gouvel@anct.gouv.fr) et d'un référent dans chacune des trois régions, à savoir Sylvain Guetaz en Auvergne-Rhône-Alpes (sylvain.guetaz@auvergne-rhonealpes.fr), Cécile Cadet pour la région Sud-PACA (ccadet@maregionsud.fr) et Pauline Treissac en Bourgogne-Franche-Comté (pauline.treissac@bourgognefranche-comte.fr).

19 propositions pour les chiens de protection de troupeaux

Dans leur rapport pour la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale présenté le 5 février, Pascale Boyer (députée des Hautes-Alpes) et Bénédicte Taurine (députée de l'Ariège) préconisent près de vingt mesures visant à rendre plus performant le financement public des chiens de protection de troupeaux contre les prédateurs.

Rédigé sur la base des nombreuses rencontres de terrain effectuées lors de deux déplacements, l'un en Ariège (du 15 au 17 décembre), l'autre dans les Hautes-Alpes (du 26 au 28 janvier), et d'une trentaine d'auditions, les conclusions du groupe de travail sur les chiens de troupeaux dressent tout d'abord un état des lieux d'une réalité jusqu'ici peu appréhendée.

En 2019, 11 % des dépenses totales d'aide à la protection des troupeaux (2,63 millions d'euros) étaient destinées aux chiens de protection. Ils sont en effet subventionnés à 80 % s'agissant de l'acquisition et de l'entretien (avec un plafonnement respectivement à 375 euros et 815 euros par chien), et à 100 % s'agissant de la stérilisation (d'un coût de 250 euros) et des tests de comportement (500 euros).

Les rapporteuses déplorent qu'on ne connaisse pas avec précision la population canine concernée, le recensement qu'avait prévu un programme national chiens de protection de troupeaux 2006-2009 n'ayant en effet jamais été mené à bien. Cette inconnue révèle l'insuffisance structurelle d'une filière à laquelle il conviendrait de remédier. Elle justifie également la recommandation des auteures du rapport de procéder plus systématiquement au contrôle de l'usage fait des subventions.

Insistant néanmoins sur le caractère contre-productif de tout recours à l'autorité ou au dogmatisme, elles recherchent à travers leurs propositions, les moyens d'obtenir la meilleure adhésion des éleveurs à l'utilisation des chiens de protection. Cela passe nécessairement par une bonne compréhension et prise en compte des difficultés dues aux chiens qu'ils ont à gérer : surcoûts, absence ou insuffisance de formation, problèmes de voisinage en période hivernale, responsabilités encourues en cas d'incidents, etc.

C'est pourquoi les 19 propositions du rapport s'articulent autour de trois axes principaux que sont, en premier lieu, la structuration de la filière, ensuite, les moyens

d'intervention de l'Institut de l'élevage (Idele) et, enfin, la collecte et la diffusion de l'information.

La structuration d'une véritable filière de chiens de protection passe en premier lieu par un recensement exhaustif des chiens en exercice, la mise en place d'un protocole unique de tests de comportement et d'un suivi génétique strict permettant de sélectionner les meilleures aptitudes au travail de protection. Cela renvoie également à la formation initiale ou continue qui doit être le plus accessible possible et à l'enseignement sur la réalité des prédateurs ainsi que sur les usages et techniques pastorales à

adopter avec les chiens de protection de façon systématique.

Pour ce qui est des moyens dévolus à l'Idele, il s'agit d'étoffer le réseau d'expertise qui existe en son sein depuis 2018, notamment en assurant un financement intégral des bergers qui assistent les éleveurs référents du réseau, mais aussi de pouvoir recenser les bonnes pratiques, tout comme les incidents, en vue de leur gestion territorialisée grâce à une base de données centralisant toutes les plaintes de touristes enregistrées dans les commissariats, tribunaux, mairies et préfectures.

Enfin, s'agissant de l'information, elle vise prioritairement les randonneurs et les autres usagers de la montagne. Il est proposé d'engager une grande campagne nationale invitant à découvrir la montagne tout en initiant aux bons comportements à adopter au contact des troupeaux et des chiens.

Le rapport devrait maintenant être présenté devant le prochain groupe national loup qui se tiendra à Lyon le 5 mai prochain.

« L'organisation d'une filière fiable du chien de protection de troupeaux est une priorité. »



LES 100 LOUPS ONT-ILS ÉTÉ ABATTUS ?

Alors que le nombre de retraits pour l'année 2020 ne sera arrêté qu'au sortir de l'hiver, une fois connus les derniers comptages réalisés par l'Office français de la biodiversité, le dernier bilan publié sur la mise en œuvre du protocole d'intervention pour l'année 2019 fait état de 98 loups décomptés du plafond national autorisé de 100 retraits. Sur ce total, 94 ont été abattus dans le cadre d'une autorisation préfectorale, la plupart à l'occasion de tirs de défense renforcée (47) ou bien de tirs de défense simple (43), quatre seulement ayant

été le résultat d'opérations de prélèvements assurées directement par les services de l'État (trois simples, un renforcé), les quatre derniers ayant été décomptés pour braconnage. Ce nombre élevé de retraits, deux fois plus élevés que l'année précédente, montre que la libéralisation des tirs au profit des éleveurs est utile pour atteindre le nombre de retraits considérés comme étant nécessaires. Les prochains chiffres du suivi de la population de loups devraient être instructifs sur l'évolution des effectifs et leur répartition géographique.

Les responsables de section succèdent aux délégués départementaux

Le 20 juin 2019, l'ANEM a approuvé la création d'une quarantaine de sections locales confiées aux membres du Comité directeur en tant que responsables de section. Résultat d'une réflexion sur le fonctionnement territorial de l'Association, proposée lors du 34e Congrès, ce nouveau mode d'organisation vise principalement à redynamiser la représentation locale de l'Association et son réseau des correspondants départementaux ainsi qu'à entraîner un mouvement d'adhésion des élus. Les sections rassemblent les membres du Comité directeur élus d'un même territoire dans un périmètre départemental ou interdépartemental. Leur liste a été finalisée en tenant compte des équilibres politiques, les personnalités choisies pour leur militantisme en faveur de la cause montagnarde ayant accepté après avoir été préalablement informées, avant d'être validée par le Comité directeur.

PLM récapitule le mode de fonctionnement des sections afin de mettre en valeur les possibilités que les élus peuvent attendre et valoriser le rôle fondamental qu'elles rempliront en matière d'adhésion à l'Association.



risent auprès des adhérents et des organes de presse locaux, les informations délivrées au cours des réunions du Comité directeur, exposées dans le mensuel *Pour la Montagne*, dans la Newsletter bimensuelle et sur les réseaux sociaux de l'Association tels que Tweeter ou encore les éléments contenus dans les communiqués de presse. À cette occasion, ils déclinent le message en soulignant les implications concrètes sur le plan local.

Les responsables de section suscitent l'adhésion des collectivités de leur département et de leur massif en relayant les campagnes d'adhésion lancées au niveau national en argumentant auprès des collectivités non adhérentes (communes, intercommunalités, voire département) à l'occasion de contacts personnels. Ils interviennent également auprès des collectivités jusque-là adhérentes qui ont notifié à l'ANEM leur intention de cesser d'adhérer (une copie de l'information leur étant systématiquement transmise).

Enfin, ils organisent, au moins une fois par an, une réunion d'information spéciale adhésions.

ASSURER L'INTERFACE ENTRE L'ANEM ET LES ÉLUS POUR FAIRE REMONTER LES DIFFICULTÉS ET LES ENJEUX LOCAUX

L'une des missions fondamentales des responsables de section est d'alimenter la réflexion et l'action de l'ANEM en portant à sa connaissance les difficultés rencontrées

FAIRE CIRCULER L'INFORMATION DANS LES TERRITOIRES DE MONTAGNE POUR SUSCITER DES ADHÉSIONS

Les responsables de section représentent l'Association sur leur territoire. Ils sont issus de tous les niveaux de collectivités ou parlementaires et reflètent toutes les sensibilités politiques, le militantisme pour la montagne étant le critère privilégié. Par ailleurs, pour rendre compte de l'unité et de la solidarité sur les dossiers montagne, ils constituent avec les autres membres du Comité directeur élus du même territoire, une petite équipe (binôme au minimum et souvent davantage) soudée dans toutes les actions entreprises localement au nom de l'ANEM. Ils doivent ensuite se signaler en tant que représentants locaux de l'ANEM auprès des correspondants locaux : conseils départemental et régional et autres collectivités, préfecture, administrations, presse local (voir page 13).

Les responsables de section informent leurs collègues élus de la montagne par tous les moyens sur les actions et les positions de l'ANEM. Pour ce faire, ils diffusent et valo-





Retrouvez
la liste complète
des responsables
de section
sur www.anem.org



par les collectivités de montagne, mais également les réalisations exemplaires et les actions réussies. En échangeant l'information avec les autres départements, y compris ceux des autres massifs, ils constituent un véritable réseau d'échange et d'expériences pour capitaliser les bonnes pratiques. En relayant les demandes d'information ponctuelles, voire des questionnaires, le responsable de section permet une meilleure connaissance des problématiques auxquelles sont confrontés les élus.

REPRÉSENTER LA MONTAGNE DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE LOCALE

La visibilité de la montagne s'est estompée avec la nouvelle organisation territoriale instaurée au cours des dernières années. Elle a de moins en moins de représentants et de relais qui l'incarnent au niveau local. C'est la conséquence de l'agrandissement du périmètre des intercommunalités, des cantons et des régions. Les élus montagnards doivent donc se mobiliser dans les intercommunalités et les régions pour obtenir, si possible, leur représentation à travers une vice-présidence dédiée ou un collègue des communes de montagne dans les grands EPCI où elles sont minoritaires. Néanmoins, la loi et le règlement ont parfois prévu une représentation propre à la montagne dans un certain nombre d'instances. Au nombre de celles-ci figurent la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), la conférence

territoriale de l'action publique (CTAP), la commission régionale de stratégie numérique (CRSN), l'équipe projet locale du New Deal, le comité local de la cohésion territoriale (instance de consultation par le préfet en tant que représentant local de l'ANCT), sans oublier le comité de massif (avec la possibilité, au-delà des désignations de l'ANEM, de postuler au sein d'autres associations qui ne représentent pas forcément la montagne telles que l'Association départementale des maires, l'ANETT, la FNCOFOR...).

Les responsables de section doivent donc se mobiliser pour pourvoir ces sièges qui leur sont réservés, sinon ouverts.

UN RÔLE D'ANIMATION DES RÉUNIONS DE SECTION ET D'ÉCHANGE AVEC LES PARTENAIRES

La réunion des élus de la montagne de la section (maires, conseillers municipaux, communautaires, départementaux et régionaux ainsi que parlementaires) prend la suite de l'ancienne réunion départementale. En principe annuelle, elle est un instant privilégié de rencontre entre les dirigeants de l'ANEM (alternativement, la présidente, la secrétaire générale ou la vice-présidente, accompagnée du délégué général ou d'un chargé de mission) et les adhérents. Elle permet d'évoquer les questions locales et nationales importantes. Au-delà, les responsables de section sont invités à organiser d'autres réunions d'in-

formation et d'échange de ce type permettant de recenser les besoins, les préoccupations et de définir une stratégie locale en faveur de la zone de montagne de la section.

En vue de concrétiser une réelle solidarité entre les élus, les responsables de section peuvent en effet prendre diverses initiatives telles que des actions locales en soulignant leur dimension montagne ou porter assistance aux collectivités montagnardes du département dans la défense de leurs projets, au besoin en les faisant remonter au niveau national.

Les responsables de section ont ensuite un rôle important d'interlocuteurs avec les représentants régionaux des partenaires de l'ANEM. L'Association a en effet noué des partenariats au niveau national avec 15 grandes entreprises publiques et privées⁽¹⁾ pour favoriser le développement des territoires de montagne à travers des initiatives locales très concrètes. Les expériences innovantes ont ainsi vocation à être mises en commun par le réseau de l'Association et peuvent être présentées au cours des réunions de section. La possibilité d'échanger avec ces opérateurs et acteurs de terrain, en fin de réunion de section ou à la suite de celle-ci, sur des difficultés ou des perspectives nouvelles, sont généralement très productives qu'il s'agisse de téléphonie, de couverture numérique, d'énergie, de service postal...

(1) Orange, SFR-Altice, Bouygues Télécom, Eutelsat, Enedis, RTE, EDF, Engie, La Poste, CDC, Veolia, Dalkia, ANCV, Suez, Camping Car Park.

L'Association auditionnée au Sénat sur la petite hydroélectricité



Oscar S. / Contrasto / 123RF

Petite centrale hydroélectrique située dans les Pyrénées.

L'ANEM a été auditionnée au Sénat afin d'identifier des solutions de simplification législative destinées à faciliter la création et la gestion des installations hydroélectriques. Pour alimenter l'échange à partir des remontées des élus de terrain, l'Association a diffusé un questionnaire auprès des communes de montagne.

La petite hydroélectricité permet de produire localement une énergie propre et de créer de la richesse dans des vallées bien souvent démunies face à la désindustrialisation. Pourtant, et malgré leurs efforts, les élus locaux et les porteurs de projets se heurtent à un discours ambivalent, voire ambigu, de l'État qui promeut le développement des énergies renouvelables et qui en même temps met en place des processus longs et coûteux, quand ils ne sont pas hors d'atteinte.

Le 21 janvier 2020, l'ANEM a été auditionnée par le sénateur des Vosges, Daniel Grémillet, rapporteur de la commission des affaires économiques, dans le cadre de l'examen de la loi relative à l'énergie et au climat afin d'identifier des solutions de simplification législative destinées à faciliter la création et la gestion des installations hydroélectriques. Pour alimenter l'échange à partir des remontées des élus de terrain, l'ANEM a diffusé un questionnaire auprès des communes de montagne. Les réponses apportées rendent compte des difficultés

rencontrées par les collectivités et les acteurs économiques de l'hydroélectricité. Ce questionnaire a aussi permis de marquer l'attachement des élus à la petite hydroélectricité, un outil d'aménagement du territoire, de développement économique local, générateur de recettes fiscales et d'emplois qui induit un ancrage local des populations dans les zones de montagne. Les principales difficultés sont liées à la création et à la gestion des projets. La constitution des dossiers administratifs est longue et coûteuse, et aboutit à des réponses aléatoires. Le manque d'informa-

tion et de cohérence décourage de nombreux élus qui déplorent un défaut d'accompagnement sur les évolutions techniques, la rentabilité, etc. Un manque d'harmonisation et de cohérence au niveau de l'administration de l'État est aussi regretté. Pour aboutir à une harmonisation de la gestion, voire de la doctrine administrative, les élus proposent la création d'un guichet unique.

Les élus souhaitent être consultés en amont et que leur avis soit considéré au même titre que celui des représentants de l'État et de ses agences, voire des représentants d'intérêts. Ils souhaitent, dans le même sens, renforcer les médiations. Promoteurs du développement local, ils sont trop souvent écartés des décisions et se trouvent mis devant le fait accompli.

L'énergie est un sujet sensible, objet de controverses et de nombreux élus déplorent la posture militante de certains représentants de l'État dans les territoires, comme en administration centrale, en contradiction avec le devoir de neutralité. Parallèlement, certains représentants d'intérêts déposent de façon systématique des recours contre les projets. Il est donc important de renforcer les sanctions quand il est avéré que le recours est abusif.

« Un outil d'aménagement du territoire, de développement économique local, générateur de recettes fiscales et d'emplois. »

LA SECTION DU MOIS

Les Vosges haut-rhinoises

Dans le Haut-Rhin, la zone de montagne se répartit entre les Hautes-Vosges à l'ouest et le Sundgau au sud qui se rattache au massif du Jura. Ces deux entités regroupent 106 communes sur les 366 que compte le département, et douze de ses seize intercommunalités, soit plus d'un tiers (35 %) du territoire pour moins d'un cinquième de la population (18 %). Pour faire entendre leur voix, les élus montagnards haut-rhinois sont représentés par trois femmes, une sénatrice,

une conseillère départementale et une maire. Toutes les trois sont membres du Comité directeur de l'ANEM, reconnues pour leur militantisme en faveur de la montagne et leur investissement pour leurs circonscriptions respectives : la sénatrice Patricia Schillinger est membre de la commission des affaires sociales de la Haute assemblée ; la conseillère territoriale Émilie Helderlé est élue du canton de Sainte-Marie-aux-Mines et vice-présidente du conseil départemental. L'une et



Marie-Paule Gay



Émilie Helderlé



Patricia Schillinger

l'autre sont membres du comité de massif des Vosges. Enfin, Marie-Paule Gay est maire d'Aubure. Elles ont pris l'initiative, dès le lendemain de la réunion des responsables de section au siège de l'ANEM, le 29 janvier, d'adresser à l'ensemble des élus de la montagne haut-rhinoise un courrier pour se présenter

et se mettre à leur écoute, leur rappeler l'intérêt de l'Association et les inciter à y adhérer.

Marie-Paule Gay : 03 89 73 90 16, madame-la-maire@aubure.fr
Émilie Helderlé : 03 89 71 21 20, helderle.elu@haut-rhin.fr
Patricia Schillinger : 05 65 67 82 85, p.schillinger@senat.fr

RENCONTRE

Consensus sur l'adaptation des stations au changement climatique

La ministre de la Transition écologique, Élisabeth Borne, et le secrétaire d'État en charge du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoine, ont rencontré le 20 février les principaux acteurs de la montagne pour évoquer l'adaptation des stations au changement climatique. Parmi les organisations conviées figuraient l'ANEM, représentée par la secrétaire générale, Jeanine Dubié, l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) et Domaines skiables de France.

Le transport de neige par hélicoptère qui avait fait les titres peu avant cette rencontre a été évoqué d'emblée, les participants s'accordant pour déplorer la surmédiasation d'un épiphénomène qui n'a pas vocation à être renouvelé. Élus et exploitants ont ensuite affirmé leur engagement convergent en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique ; l'occasion pour l'ANEM de rappeler qu'elle a alerté les pouvoirs publics et les élus dès 2007 sur cette problématique et les 21 propositions qu'elle avait formulées pour l'adaptation de la montagne au changement climatique.

En réponse aux intervenants qui ont souligné qu'un accompagnement des stations est indispensable, Élisabeth Borne a assuré que la nouvelle Agence nationale de la cohésion des territoires est mobilisée à cet effet. Les commissariats de massif seront ainsi aux côtés des stations pour les accompagner, avec outils et financements appropriés, dans la diversification et la désaisonnalisation de leur offre.

Les échanges constructifs se sont poursuivis sur les bonnes pratiques et les initiatives prises par les stations pour décarboner leurs activités et préserver la montagne. Le tourisme tout au long de l'année apparaît aux yeux de tous comme la voie de l'avenir, tandis que le ski restera pour longtemps encore un pilier majeur.

Constatant l'unanimité sur l'objectif, la ministre a invité tous les acteurs présents à signer au plus vite une charte commune sur la lutte contre le réchauffement climatique.

FORMATION

Développer l'attractivité touristique de la commune de montagne

Qu'elles soient grandes ou petites, les communes doivent apprendre à fonctionner comme n'importe quelle structure évoluant dans un secteur concurrentiel. Les stations de montagne sont particulièrement concernées dans la mesure où elles doivent rivaliser d'ingéniosité et d'originalité pour innover avec des budgets parfois très réduits. La formation proposée par l'ANEM pour développer l'attractivité de la commune de montagne en livre les clés.

Cette formation comprend deux modules. Le premier aide à identifier et à comprendre les atouts de la commune, pour ensuite s'en servir de levier et optimiser les budgets de communication par rapport à l'impact recherché. Le second met en valeur l'apport des supports digitaux et leur intégration à l'intérieur du plan de communication.

L'objectif est d'apprendre aux participants à élaborer un plan stratégique en s'appuyant sur les avantages concurrentiels, à comprendre le processus de mise en œuvre d'un plan marketing en cohérence avec la vision stratégique, à identifier les actions et les outils nécessaires à sa réalisation, à construire un plan de communication en conséquence et, enfin, à inventorier les supports digitaux, connaître leurs avantages et leurs inconvénients au regard de ses propres objectifs de communication.

Cette formation est assurée par Florence Patte-Dagan, consultante en marketing, et peut être prise en charge par le DIF-élus ou directement par le budget de la commune ou de l'EPCI.

Plus d'infos :

01 45 22 17 59 ou c.etchebarne@anem.org

AGENDA

- 9 au 22 mars ● Vacances parlementaires
- 14 au 21 mars ● European Snow Pride à Tignes
- 15 mars ● 1^{er} tour des élections municipales
- 20 mars ● Festival Glisse en cœur du Grand Bornand
- 22 mars ● 2nd tour des élections municipales

MOUNTAIN PLANET



22 - 24 AVRIL 2020

SALON DE L'AMÉNAGEMENT EN MONTAGNE

ALPEXPO - GRENOBLE - ALPES - FRANCE

WWW.MOUNTAIN-PLANET.COM   



Venez à la rencontre
des exposants du
monde entier



Découvrez les innovations
de l'ensemble de la
filière montagne



Participez aux débats
sur les tendances et
perspective de l'industrie

900

MARQUES

25

PAYS EXPOSANTS

70

CONFÉRENCES
& TEMPS FORTS

23 000

PROFESSIONNELS

67

PAYS VISITEURS

Fréquentation certifiée OJS. Chiffres 2018 • Credits: Poma, Prinoth, Technoalpin

UN ÉVÈNEMENT
alpexpo